

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le lundi 6 février 2023, à 18 h 30, salle du conseil.

A Pagny-la-Ville, le 30 janvier 2023

Le maire Henri MAUCHAMP

Ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022
- Problèmes Grande Rue :
 - sécurisation du village : rendez-vous avec la MICA le 3 janvier 2023
 - réponse aux doléances de Mme FOUTOILLET
 - comptage aux entrées du village
 - courrier du Département
- Autorisation du conseil municipal au Maire pour la passation des marchés publics
- Choix de l'entreprise pour la fabrication du portail du hangar communal
- Choix de l'entreprise pour la réfection de la voirie Impasse St Exupéry
- Mise en place du RIFSEEP
- Demande de subvention de l'association du pôle scolaire "Les P'tits Loups"

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri MAUCHAMP, maire.

Nombre de conseiller en exercice : 10 - quorum : 6

Etaient présents : Henri MAUCHAMP, maire ; Emmanuelle BOULEHLAIS adjointe ; Anne ORGELOT, Virginie BREVIER, François LORENZI, Vincent GONNET, Alain NICOLAS et Jonathan ENOC conseillers municipaux.

Absent ayant donné pouvoir : Antonio REIS (à Anne ORGELOT) et Kévin POISELET (pouvoir à Henri MAUCHAMP)

Ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022
- Problèmes Grande Rue :
 - sécurisation du village : rendez-vous avec la MICA le 3 janvier 2023
 - réponse aux doléances de Mme FOUTOILLET
 - comptage aux entrées du village
 - courrier du Département
- Autorisation du conseil municipal au Maire pour la passation des marchés publics
- Choix de l'entreprise pour la fabrication du portail du hangar communal

- Choix de l'entreprise pour la réfection de la voirie Impasse St Exupéry
- Mise en place du RIFSEEP
- Demande de subvention de l'association du pôle scolaire "Les P'tits Loups"

| |
|--------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Délibération n° 1 Nomination du secrétaire de séance</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------|

En application de l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme M. Vincent GONNET pour remplir les fonctions de secrétaire.

| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Délibération n° 2 Approbation du compte rendu du 12 décembre 2022</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|

Le projet de procès-verbal de la réunion du 12 décembre a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'approbation du conseil municipal qui l'adopte à l'unanimité

POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4

Transmis en Préfecture le 13 février 2023
Publié le 13 février 2023

| |
|-----------------------------------------------------------------|
| <p>Délibération n° 3 Problème Grande Rue</p> |
|-----------------------------------------------------------------|

- sécurisation du village : rendez-vous avec la MiCA le 3 janvier 2023.

Le maire explique que la MiCA (Mission Conseil et Assistance aux Collectivités du Conseil Départemental) est intervenue sur place le 3 janvier dernier à sa demande pour évoquer les problèmes de vitesse et d'insécurité Grande Rue.

Le trafic PL ayant fortement augmenté, La MiCA préconise la réalisation de comptages aux 4 entrées afin d'objectiver le ressenti d'insécurité. Un seul comptage sera pris en charge par le Département, les autres seront à charge de la commune. (environ 300 €/comptage).

Anne Orgelot : avant de parler de comptage, il faut parler de la vitesse. Il faudrait d'abord modifier le sens de priorité de l'écluse qui se trouve vers le commerce : que les véhicules qui sortent de la commune soient prioritaires et non l'inverse. Ensuite, il faudrait mettre la priorité à droite sur toute la commune

Virginie Brévier : on a le droit ?

Anne Orgelot : oui, c'est le pouvoir de police du maire

Henri Mauchamp : la MiCA a dit que la priorité à droite, c'était accidentogène

Anne Orgelot : A Charrey et Bonnencontre, tout est en priorité à droite et il n'y a pas d'accident. Pour les petites rues, il suffirait de mettre un miroir. Une priorité à droite oblige à ralentir

Henri Mauchamp : on sera de plus en plus impacté par l'activité du Technoport en constante augmentation

Alain Nicolas : on pourrait mettre un "tape cul" (dos d'âne)

Henri Mauchamp : le Département n'en veut pas car c'est accidentogène vu l'emplacement

Virginie Brévier : on ne voit pas souvent les gendarmes... par contre ils sont souvent à Pagny-le-Château

Henri Mauchamp : ils viennent quand tu dors...A Noël et au jour de l'an ils étaient là. De toute façon, ils ne sont pas assez nombreux

- Echanges de mail avec Mme Foutoillet et mail du Conseil Départemental

Le maire relate les différents échanges qu'il a pu avoir avec Mme Foutoillet concernant la dégradation de la Grande Rue et dit qu'il n'a rien d'autre à ajouter. Le maire explique que le Département demande que l'on refasse les bordures de trottoirs mais estime que les trottoirs n'ont rien à voir avec la voirie et que c'est la bande roulante qu'il faut refaire.

Henri Mauchamp : le Département nous envoie un mail pour nous dire qu'ils vont refaire la route mais on a pas été prévenu en amont. J'ai demandé des devis aux entreprises Martin et Colas

Anne Orgelot : avec une commission de travaux il y aurait eu des propositions de faites

Henri Mauchamp : la commission des travaux sera convoquée après le relevé topographique, mais 2.5 km de bordures, je le répète, ça n'a strictement rien à voir avec la route. Mme Foutoillet voulait nous obliger à refaire la route mais c'est au Département d'assumer, pas à nous. Au budget 2023, on a déjà un gros dossier avec l'Impasse Saint Exupéry. Subitement, le Département envisage de refaire la route sans s'occuper de savoir si on peut payer

Vincent Gonnet : on peut communiquer le mail du Département à Mme Foutoillet qui verra avec M. Sauvadet...

Après délibération, à la majorité, les élus décident :

- d'inverser le sens de priorité de l'écluse qui se trouve vers le commerce : les véhicules sortant de la commune seront maintenant prioritaires sur ceux qui y entrent
- d'effectuer deux comptages de véhicules par le Conseil Départemental à chaque entrée de village : côté Charrey-Sur-Saône et côté Pagny-le-Château.

POUR : 6

CONTRE : 3

ABSTENTION : 1

Transmis en Préfecture le 13 février 2023

Publié le 13 février 2023

Délibération n° 4

Autorisation du conseil municipal au Maire pour la passation des marchés publics

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le cas des marchés publics.

Henri Mauchamp : tout chantier supérieur à 40 000 € nécessite l'autorisation du conseil municipal

Anne Orgelot : pourquoi ?

Henri Mauchamp : pour passer des consultations

Anne Orgelot : et pour le hangar ?

Henri Mauchamp : on a ouvert les plis et fait une consultation

Anne Orgelot : pourquoi pas pour le hangar et maintenant

Henri Mauchamp : parce que maintenant on nous demande ce document

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines de attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le cas des marchés publics.

Après délibération, à la majorité, les élus décident que :

- le maire sera chargé pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords cadres et marchés subséquents de travaux, fournitures et services, quels que soient leur montant et procédure, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications correspondantes, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- il rendra compte à chacune des réunions des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

Transmis en Préfecture le 13 février 2023

Publié le 13 février 2023

| |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Délibération n° 5 Choix de l'entreprise pour la fabrication du portail du hangar municipal |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le maire explique que la commune a le matériel pour la fabrication d'un portail pour le hangar communal mais qu'il faut maintenant choisir une entreprise pour monter ce portail. Il propose 3 devis aux élus

Virginie Brévier : les devis ne sont plus valables, ils sont beaucoup trop vieux

Henri Mauchamp : les prix bougent beaucoup

Anne Orgelot : pourquoi il n'y a pas de commission pour discuter de ça ?

Henri Mauchamp : on est là pour choisir un devis

Alain Nicolas : au début, c'est moi qui devais effectuer le travail, mais je ne peux pas... Les devis sont mal expliqués et chers sauf celui de M. Vieillard qui tient la route au niveau du prix

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide de valider le devis de Sébastien Vieillard pour un montant de 1100 €

- décide de lui demander un détail de son devis

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

Transmis en Préfecture le 13 février 2023

Publié le 13 février 2023

| |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Délibération n° 6 Choix de l'entreprise pour la réfection de la voirie Impasse St Exupéry |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le maire explique que pour la réfection de la voirie Saint Exupéry, les subventions ont été demandées au Département, il faut maintenant choisir l'entreprise qui sera mandatée pour effectuer les travaux. Il présente deux devis

Anne Orgelot : les devis sont trop vieux ils datent de la mi-septembre, je veux connaître le prix actuel car ces devis n'étaient valables que 2 mois

Henri Mauchamp : cela ne changera rien, l'un ne passera pas devant l'autre

Anne Orgelot : on a eu combien de subvention ?

Henri Mauchamp : je ne sais pas on n'a pas encore eu de notification mais un prévisionnel de 30 %

Anne Orgelot : alors il faut attendre la notification pour faire les travaux

Le conseil municipal, après délibérations, demande la réactualisation des deux devis par les entreprises concernées pour permettre de faire un choix.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Transmis en Préfecture le 13 février 2023

Publié le 13 février 2023

| |
|-------------------------------------------------------------|
| Délibération n° 7 Mise ne place du RIFSEEP |
|-------------------------------------------------------------|

Le maire souhaite, pour se mettre en conformité avec la loi mettre en place le RIFSEEP. Cette mise en place est obligatoire pour les communes et de plus le cantonnier, par courrier, demande une revalorisation de salaire.

Ce nouveau régime indemnitaire est composé de deux éléments : l'IFSE (Indemnité de Fonction de Sujétions et d'Expertise), liée aux fonctions exercées et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) lié à la manière de servir

Anne Orgelot prend la parole pour se plaindre du bruit fait par le cantonnier à 13h, bruit qui la dérange pendant sa sieste et estime qu'il pourrait attendre les horaires prévus dans l'arrêté préfectoral.

Virginie Brévier estime qu'il n'est pas normal de donner une prime à des gens qui ne travaillent pas et qui sont souvent absent. Le maire lui demande de qui elle parle et elle répond qu'il s'agit du cantonnier qui passe son temps à causer. Le maire répond qu'il ne tolère pas qu'elle porte de telles accusations, qu'il fait très bien son travail et qu'il en est d'ailleurs de même pour les deux autres agents.

Après des débats "nourris", le conseil municipal, à la majorité, décide de mettre en place le RIFSEEP et l'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté d'attribution individuel.

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Transmis en Préfecture le 13 février 2023

Publié le 13 février 2023

| |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Délibération n° 8 Demande de subvention de l'association "Les P'tits Loups" |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|

Le maire donne lecture d'un courrier de l'association "Les P'tits Loups" qui a pour objet une demande de subvention pour aider la coopérative scolaire à réaliser des sorties pour les enfants.

Emmanuelle Bouleblais souligne que les salles sont mises à disposition gratuitement toute l'année pour les associations

Le conseil municipal, après délibérations, à la majorité :

- REJETTE cette demande de subvention

Transmis en Préfecture le 13 février 2023

Publié le 13 février 2023

| |
|-----------------------------------------------------|
| QUESTIONS DIVERSES - COMMUNICATIONS du Maire |
|-----------------------------------------------------|

- Le maire informe le conseil municipal que la secrétaire de mairie va quitter le poste qu'elle occupe actuellement dans chacune de ses trois mairies et qu'elle a posé sa demande de mutation pour le 2 mai dans une commune plus grande.
- le maire informe les élus que la commune va apporter son soutien à la réalisation d'un lot de écoles qui permettra à deux classes la réalisation d'un projet pédagogique.

Les délibérations n° 1-2023 à 8-2023 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents Henri MAUCHAMP, maire ; Emmanuelle BOULEHLAIS adjointe ; Anne ORGELOT, Virginie BREVIER, François LORENZI, Vincent GONNET, Alain NICOLAS et Jonathan ENOC conseillers municipaux.

Le secrétaire de séance,
Vincent GONNET

Le Maire,
Henri MAUCHAMP

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de sa séance a été affichée à la mairie le 13 février 2023